# RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES DU MARDI 16 MAI 2017

# PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le mardi 16 mai 2017 à 9h30 dans la salle René Baube au 2<sup>e</sup> étage du Palais de Fervaques.

### Étaient présents:

M. Patrick GRIS Président M. Jean-Marie PAYEN Vice-président MIle Sylvie CARPENTIER Trésorière Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER Trésorière adjointe M. Emmanuel DAUMONT Secrétaire M. Laurent PIPART Secrétaire adjoint Mme Émilie RENAUDIN Archiviste M. Michel DEAL Membre du conseil d'administration

Mme Monique BONON
Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE
Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET
Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Rémy DALANNOY (pouvoir à Mme Sévérine SAUNIER), M. Serge CASIER (pouvoir à M. Nicolas HUGET), M. Laurent GOUBET (pouvoir à Mme Sandrine GADROY), Mme Georgette STRUVE (pouvoir à Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : aucun

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, M. Angélo MENDES, Mme Sylvaine GAGNEUR.

<u>Membres consultatifs présents</u>: M. GOFFART Laurent, représentant l'administration, M. Hugues RIFFLART, commissaire aux comptes (« CTN audit ») et M. Cyril MOURAIN représentant le cabinet comptable (« expert intégral »).

Membres consultatifs excusés: Mme Marie-Odile LEFÈVRE, Présidente du SIAD.

## ORDRE DU JOUR

• Bilan de l'exercice 2016.

#### La séance débute à 9h30

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

#### Bilan de l'exercice 2016 :

Le président passe la parole à la trésorière pour les explications du bilan de l'exercice 2016.

La trésorière explique le bilan de l'exercice 2016 :

- Le tableau budgétaire de contrôle des activités 2016 se résume par un budget de 648 970 €.
  - Il a été budgété en produit, 648 970 € et en réalisé, 650 612.36€ soit un plus de 1 642.36€ en produit.
  - En charge, il a été budgété 648 970 € et en réalisé, 617 644.01€ soit un écart de 31 325.99€.

Ce qui fait un résultat net de 32 968.35€.

- En activité de loisirs 2016 en annexe 2 :
  - Le montant s'élève à 104 095.96 € soit 2 064 € en plus par rapport à 2015.
- Les prestations adhérents 2016 en annexe 3 :
  - Elles se chiffrent au total pour les quatre collectivités à : 121 821 € soit moins de 23 907 € par rapport à 2015. Il y a aussi moins de primes de retraite versées.
- Frais de fonctionnement pour 2016 en annexe 1 :
  - Le montant total des frais de fonctionnement s'élève à 79 824 € soit 6 345 € en moins par rapport à 2015.
- Noël adhérent –retraités-enfants :
  - La totalité est de 141 504 € en 2016, il était de 139 650 € en 2015 soit une augmentation de 1 854 €.

La trésorière indique qu'il y a un résultat net de 32 968.35€ en excédent.

La trésorière explique que cet excédent est dû en partie au fait qu'il y a eu moins de primes de retraite que prévu et au retour de chèques Cadhoc.

La trésorière demande s'il y a des questions.

Un élu CGT demande pourquoi il y a une différence entre les produits encaissés et le nombre d'adhérents.

La trésorière répond que c'est dû au mouvement de personnel entre la VILLE et la CASQ.

Un élu CGT dit qu'il faut donc prendre en compte le montant des cotisations.

Le représentant du cabinet comptable prend la parole pour expliquer que c'est le même montant sauf que la répartition n'est pas la même. Il précise que lorsqu'il enregistre un adhérent, ce dernier peut être VILLE au moment de l'enregistrement et passé CASQ ensuite et le contraire. Il indique également que si on prend l'ensemble des montants et l'ensemble des adhérents, on constatera que le montant est identique et que la seule différence c'est la répartition des collectivités.

La trésorière reprend la parole en indiquant que c'est la même chose pour les retraités, car certains agents sont actifs au moment de l'enregistrement et passent en retraite en cours d'année.

Le représentant du cabinet comptable dit que les chiffres mis dans le bilan correspondent à l'état au 31 décembre.

Un élu CGT demande pourquoi en annexe 1, il y a eu une augmentation de 21 % par rapport à 2015 sur l'organisation de réceptions-sono-buffets.

La trésorière répond que c'est parce que pour l'année 2016, il y a eu les frais de sono en plus.

Le Président précise qu'auparavant, les frais de sono étaient pris en charge par la collectivité, mais que l'an dernier cela n'était plus le cas et que le montant s'élevait à peu près à 9 000 €.

La trésorière rajoute qu'il y a également les frais des agents de sécurité. Ce sont des frais que le COS n'avait pas auparavant.

Un élu CGT demande à quoi est due l'augmentation de 6 % pour le commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes répond que ses frais n'ont pas augmenté.

Un élu CGT fait constater que le montant était de 6 436 € en 2015 et de 6 844 € en 2016 et qu'il y a bien une augmentation.

Le commissaire aux comptes reprend la parole en expliquant que c'est un jeu de provision. Que la charge qui est prévue est supérieure au réel.

Un élu CGT ne comprend pas qu'il y ait des provisions sur un exercice où l'on parle de réalisé.

Le commissaire aux comptes précise que c'est une comptabilité d'engagement ce qui est différent d'une comptabilité de trésorerie. Il indique que dans une comptabilité d'engagement il faut prévoir l'ensemble des charges et des produits.

Un élu CGT demande des explications sur l'augmentation des frais de location d'entretien du matériel.

La trésorière répond que c'est dû à l'achat de la machine à café et à la révision de la « kangoo ». Elle précise que l'augmentation n'est pas excessive puisqu'elle n'est que de 358 €.

Un élu CGT demande ce qui se trouve dans la ligne Publicité-divers.

La trésorière répond que cette ligne correspond au coût du vélo de tombola, aux frais bancaires et au dépôt des comptes au journal officiel.

Un élu CGT demande le montant des frais bancaires.

La trésorière répond que les frais bancaires s'élèvent environ à 700 €.

Un élu CGT demande en quoi consistent les frais bancaires.

La trésorière répond que ce sont les frais dus à la tenue du compte, aux frais de virement et aux frais du boitier qui sert aux virements.

Un élu CGT ne comprend pas le montant de 85 131.91 € qui se trouve dans l'investissement.

La trésorière répond que c'est une erreur et que le montant ne devrait pas apparaitre sur cette ligne.

Un élu CGT demande pourquoi sur 3 activités (Mini Europe, salon de l'auto et le cabaret), le nombre de participants est inférieur à 25 participants et que ces sorties n'ont pas été annulées comme il en avait été décidé lors d'un conseil d'administration.

La trésorière répond que pour le salon de l'auto, les adhérents inscrits ont été rattachés à un autre groupe et que pour Mini Europe, le COS n'a pas annulé, car il y avait des enfants inscrits.

Un élu CGT souhaite savoir pourquoi la participation est plus importante pour l'activité pêche à la truite de septembre alors qu'il y avait moins de participants qu'à la pêche à la truite de juin.

Le président répond que pour la pêche à la truite, les dépenses ne correspondent pas au nombre de participants.

Un élu CGT demande pourquoi le montant pour les séjours ne correspond pas à la participation de 107 € prévu. Elle est de 150 € pour les deux Alpes et de 105 € pour les Canaries.

La trésorière répond que le montant dépend des frais à côté. Elle précise qu'il y a toujours un pot ou d'autres frais qui se rajoutent au montant, mais que chaque adhérent inscrit bénéficie bien des 107 € de participation.

Un élu CGT dit ne toujours pas comprendre pourquoi pour les Canaries il ne trouve que 105 € de participation.

Un élu SUD lui répond que c'est parce que des non adhérents se sont inscrits qu'ils n'ont donc pas eu la participation de 107 €.

Un élu CGT est étonné que des non adhérents puissent s'inscrire.

Un élu SUD lui répond que c'est pour toutes les activités. Les non adhérents peuvent s'inscrire aux activités à partir de la deuxième semaine sans la participation du COS si cette dernière n'est pas remplie. De plus, les adhérents qui sont seuls sur leur carte peuvent dès l'ouverture de l'activité s'inscrire avec un non adhérent. Cela leur permet de pouvoir participer aux activités du COS.

Un élu CGT souhaite savoir ce que deviennent les chèques « Cadhoc » non distribués.

La trésorière répond que ces chèques « Cadhoc » sont renvoyés au prestataire qui les rembourse, mais qu'il y a des frais.

Un élu CGT ne comprend pas pourquoi tant d'adhérents ne viennent pas chercher leurs chèques « cadhoc ».

Le Président répond que certains adhérents ne viennent même pas chercher les jouets qu'ils ont choisis.

La trésorière reprend en expliquant qu'auparavant, elle commandait le nombre réel de chèques « cadhoc », mais que cette année afin d'éviter des frais supplémentaires, elle en commandera moins.

Le Président précise qu'il n'est pas gênant d'en commander moins, car s'il venait à en manquer, il suffirait d'en recommander. C'est déjà ce qui se fait depuis deux ans pour les colis de retraités.

Un élu CGT demande à combien s'élèvent les frais pour les 422 chèques « Cadhoc » renvoyés.

La trésorière répond qu'elle ne connait pas la somme exacte, mais qu'elle communiquera l'information la prochaine fois.

Un élu CGT souhaite savoir ce que vont devenir les 32 968.35 € d'excédent.

La trésorière répond que cette somme va être remise dans le report à nouveau.

Un élu CGT demande si cela sera destiné à une prestation particulière.

La trésorière répond que ce n'est pas possible, car il est interdit de faire des fonds dédiés.

Le Président prend la parole pour informer le conseil d'administration que le mandat avec le commissaire aux comptes prend fin après l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes explique que le mandat d'un commissaire aux comptes est de six exercices. Il précise qu'en général, le mandat se termine après l'assemblée générale. Il indique qu'il faudra faire un conseil d'administration après l'assemblée pour renouveler ou nommer un nouveau commissaire aux comptes, car la loi n'autorise pas de rester longtemps sans commissaire aux comptes.

Un élu CGT souhaite connaître la procédure pour nommer un nouveau commissaire aux comptes.

Le Président répond qu'il a déjà demandé des devis à différents cabinets.

Le Président demande s'il reste des questions.

Le Président passe au vote.

POUR: 13

CONTRE: 4

ABSTENTION: 0

Le bilan exercice 2016 est voté à la majorité.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

La séance se termine à 10h15 Saint-Quentin, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le Président

P. GRIS

Le Secrétaire,

E. DAUMONT